



PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 3 mars 2005, à 20H15
à la Salle de Spectacles

2^{ème} séance 2005

Séance du jeudi 3 mars 2005

Présidence de M. Roland Divorne, président

Je vous souhaite la bienvenue à cette 2ème séance de l'année !

Madame la syndique étant en déplacement à l'étranger avec le comité des TL, elle est remplacée par la vice-présidente, la conseillère municipale, Madame Marianne Huguenin.

J'adresse donc un cordial salut aux membres de la municipalité, à notre huissier, Monsieur François Tabanyi ainsi qu'aux représentants de la presse et au public qui nous font le plaisir de suivre nos débats, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale TVRL.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

56 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes Danielle Ayer Claudine Hottiger	Verena Berseth Hadege Catherine Saugy	Marcelle Bourquin-Chuard Florence Widmer
MM. J.-Cl. Berger Alexandre Goedecke Walter Siegrist	J.-F. Clément Michel Grenacher Christian Widmer	François Delaquis Ali Hemma Devries

Sont absent(e)s :

Mmes Madeleine Doudin Roselyne Ruchet	Nathalie Kocher Suzanne Sisto-Zoller	R.-M. Prêtre
MM. J.-P. Glaus	Pierre Trenz	

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2005.
2. Démissions - Assermentations.
3. Communications de la Présidence.

✱ **Lettre du 18 janvier 2005 de M. Olivier Barraud**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Je vous prie de prendre note de ma démission de la commission de gestion du Conseil communal de Renens. En effet, mes activités professionnelles ne me permettent plus de faire partie d'une commission avec de pareilles contraintes temporelles. De plus, je souhaite renforcer le temps consacré à mes fonctions au sein du parti socialiste.

J'ai pris beaucoup de plaisir à découvrir en détail le fonctionnement de notre administration communale. J'y ai constaté la qualité du travail effectué au quotidien. Je tiens aussi à souligner la bonne entente qui règne au sein de cette commission et remercie les membres avec lesquels j'ai œuvrés.

Pour terminer, j'espère que la prise en considération des remarques de la commission de gestion augmentera de manière significative les prochains mois. J'ai l'impression que le potentiel des réflexions de la dite commission n'est pas exploité à sa juste valeur. Une pointe de créativité, de volonté et d'ouverture d'esprit permettent quelquefois d'améliorer facilement des situations problématiques. Les intéressées comprendront...

Bien cordialement,

Mme M. Bandelier (soc.) : En page 3 du PV figure mon intervention du 9 décembre 2004. Est-ce parce qu'il y est question de cerise sur le gâteau ? Toujours est-il que de PV je l'ai pesé sur ma balance de cuisine : 120 grammes. C'est beaucoup de papier ! Si je vous dis tout ça, c'est parce que, justement, mon intervention dans le PV comportait entre autres coquilles une faute qui me paraissait digne d'être corrigée ; il s'agissait de mettre l'ECAL à la place de l'Etat. Cela a été fait, mais j'ai été stupéfaite de voir qu'on avait cru utile de reprendre mon texte complet. Je trouve cela parfaitement inutile et peu sensé, surtout que le reste n'a pas été retouché et que les mêmes coquilles continuent à figurer dans le texte. Je demande donc, quand on veut revenir sur une intervention, d'au moins corriger les fautes qui y figurent, en particulier la fameuse cerise sur le gâteau qui devient crise deux mots plus tard, *l'effort pour l'apport de sang frais*, etc...
Merci.

M. E. Roscigno (soc.) : Je voulais aussi intervenir sur le PV - vous avez relevé le fait que les lettres de MM. Studer et Barraud n'étaient pas au PV et vous avez dit qu'il n'y avait pas d'obligation de les lire, c'est vrai. Par contre, je trouve que pour l'assemblée et pour les gens qui nous suivent sache pourquoi les gens démissionnent du conseil communal ou d'une commission et pas seulement qu'elles soient mises au PV.

M. le Président prend bonne note de ce qui précède.

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal dûment corrigé est accepté.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

2. Démissions - Assermentations

M. le Président indique que le bureau du Conseil a reçu la lettre de démission de M. Roland Bart (AeC) :

Monsieur le Président,

Mes obligations professionnelles m'obligent à donner ma démission de membre du Conseil communal.

Voudrez-vous bien être mon interprète auprès de vos membres du Conseil communal et leur exprimer tout le regret que j'ai de les quitter.

Veillez agréer, Monsieur le Président, toute ma considération.

Signé : Roland Bart

M. le Président déclare que suite à cette démission, le bureau du Conseil - conformément aux articles 66, 67 et 82 de la LEDP - élira pour le prochain Conseil communal un(e) candidat(e) de la liste du groupe « Arc-en-Ciel » en remplacement de Monsieur Roland Bart, conseiller communal démissionnaire et deux candidat(e)s de la liste complémentaire du groupe radical en remplacement de MM. Roger Gumy et Bruno Iamarino, suite aux démissions lues lors de la première séance du Conseil communal.

M. le Président indique qu'à la suite de la démission de Mme Valerie Mellone, conseillère communale, le bureau du Conseil a élu un candidat de la liste complémentaire du groupe socialiste. **M. le Président** prie **Monsieur Ali Kortmaz**, candidat de la liste complémentaire du groupe socialiste de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée ; il invite les membres du Conseil communal, ainsi que le public, à se lever.

M. le Président donne lecture de la formule du serment et prie le nouveau conseiller de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "*je le promets*" :
Lecture du serment

M. le Président remercie **Monsieur Ali Kortmaz** (soc.) de son engagement au service de la Commune et le prie de prendre place au sein de l'Assemblée.

3. Communications de la Présidence

Le Bureau du Conseil indique que :

 Les conseillers ont reçu, avec leur courrier, la réponse du Conseil d'Etat à notre lettre du 3 septembre 2004, concernant le renvoi des requérants d'asiles déboutés.

📁 Le préavis No 42 concernant « La rénovation du collège et de la salle de gymnastique de Florissant » a été transmis à la Municipalité pour étude ; il sera agendé à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 21 avril 2005.

📁 La Municipalité a transmis en tant que réponse partielle un courrier aux copropriétaires du Mont-de-By concernant les nuisances sonores au bas de la rue du lac suite à une pétition.

📁 Sujets des votations cantonales du 17 avril 2005 :

- Décret du 21 décembre 2004 modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (barème de l'impôt sur les gains immobiliers) pour l'année 2005
- Décret du 21 décembre 2004 relatif à un impôt extraordinaire sur la fortune pour l'année 2005
- Décret du 21 décembre 2004 relatif à un impôt extraordinaire sur la dépense pour l'année 2005
- Décret du 22 décembre 2004 modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (déduction des intérêts d'épargne) pour l'année 2005
- Loi du 7 décembre 2004 sur les établissements médico-sociaux reconnus d'intérêt public (LEMS)

📁 Le bureau a reçu une pétition transmise par Madame Bastienne Joerchel, intitulée « Mieux concilier l'organisation scolaire avec la vie des parents ». La pétition est signée par 350 personnes.

Cette pétition est directement transmise à la commission permanente des pétitions pour étude et rapport.

M. le Président informe du dépôt de :

- d'une motion concernant le préavis No 50, M. Ch. Widmer (rad.)

Cet objet sera traité en priorité au point No 11 de l'ordre du jour - "Propositions individuelles et divers".

M. le Président ouvre la discussion.

M. J.-P. Rouyet (F.r.) exprime sa réaction suite à la réponse du Conseil d'Etat qui vient en réponse à la résolution du Conseil communal à la séance du mois de septembre dernier : Dans notre groupe et pour ma part aussi, on regrette cette position complètement molle du Conseil d'Etat. Pourtant, on connaît divers cas à Renens où des cas d'expulsion ont pu soit être évités, soit être suspendus, mais cela demande un peu de combativité et pour nous on trouve que cela vaut la peine de la résistance contrairement à ce qu'il dit dans sa lettre.

Simplement, j'aimerais vous dire qu'à l'occasion nous viendrons peut-être devant ce conseil pour faire voter de nouvelles résolutions.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

4. Communications éventuelles de la Municipalité

Mme M. Huguenin, vice-présidente : C'est effectivement en tant que vice-présidente de la Municipalité pour 2005 que j'ai le plaisir de remplacer Anne-Marie Depoisier, notre Syndique, et de l'excuser. Elle est effectivement à Paris avec une délégation des TL ; ils vont voir le métro parisien, ses systèmes de conduite automatique et je suis sûre qu'ils demanderont aussi si tout c'est bien passé pendant la période de construction !

J'aimerais vous informer que la Municipalité répondra la prochaine fois à une question de Madame Tinetta Maystre sur le choix de l'implantation du centre de logistique à Malley, le lieu de cette implantation, à l'interpellation de Mme Verena Berseith sur la mise en place d'une zone 30 km/h sur le dernier tronçon de la rue du Lac - plusieurs directions sont concernées - ainsi qu'à l'interpellation de M. Jacques Depallens sur une arrestation mouvementée d'un habitant de la Commune de Renens.

J'ai par contre une information sur les bureaux de vote pour le 17 avril prochain. Suite à une proposition du Bureau du Conseil communal et vu que le nombre de personnes qui se rendaient aux deux bureaux de vote (Baumettes + Hôtel-de-Ville) est en nette diminution, la Municipalité a finalement restreint très légèrement le temps d'ouverture des bureaux de vote qui seront donc ouverts **le dimanche de 10h30 à 12h00** - il semblait aussi que les scrutateurs trouvaient qu'il n'y avait pas grand chose à faire et que le temps passait lentement...

M. J.-J. Ambresin, conseiller municipal : La Municipalité tient à informer le Conseil communal des bonnes nouvelles en provenance de l'Administration cantonale des impôts. Les informations reçues nous portent à croire que la clôture des comptes 2004 sera bonne par rapport au budget qui prévoyait un excédent de charges de 2,8 millions, alors que nous nous acheminons vers un excédent de recettes.

Vous comprendrez que ces informations ne contiennent pas davantage d'indications chiffrées, parce que les opérations de bouclage sont en cours et il serait prématuré de donner des chiffres, mais votre curiosité sera satisfaite vers la fin du mois.

M. Olivier Golaz, conseiller municipal : Lors de la dernière séance du conseil communal, Mme Bandelier a relevé les points suivants au sujet de l'éclairage public durant les Fêtes :

1. Les panneaux clignotants "Joyeuses Fêtes" ont une calligraphie démodée et agressaient le regard.
2. Les projecteurs de messages en couleurs étaient mangés par l'éclairage ambiant et prenaient la place des guirlandes traditionnelles.
3. Le sapin de la salle de spectacles n'était pas suffisamment décoré.
4. Les décorations lumineuses se sont rajoutées aux réverbères.

Si les trois premiers points sont encore dans la limite de l'acceptable pour Mme Bandelier, le dernier point ne l'est en revanche pas : la situation financière de la Commune et le contexte écologique de la planète sont deux réalités dont Renens aurait dû tenir compte afin d'éviter un dédoublement de l'éclairage.

Mme Bandelier pose donc les questions suivantes :

Est-il exact que le maintien de l'éclairage conventionnel durant les Fêtes soit dû à la pression des commerçants ? Si oui, leur a-t-il été demandé une contribution financière pour le surplus de dépense énergétique ? Si non, pourquoi les deux types d'éclairage ont été maintenus même après avoir attiré l'attention de M. Perreten sur ce qui pouvait être un oubli ?

Par rapport aux remarques mentionnées dans les points 1 à 4 ci-dessus, je me permets d'apporter quelques précisions :

Le choix des panneaux "Joyeuses fêtes" est une question de goût ; ils peuvent plaire ou déplaire. Les projecteurs de messages en couleurs ont été pensés comme une tentative d'innover et ont donc été loués pour l'occasion. Le résultat peut en effet être discutable. La décoration des grands sapins en ville avait été, ces dernières années, effectuée par une entreprise privée. A des fins d'économies, les Services communaux se sont chargés cette année de les décorer eux-mêmes. Ils pallieront l'année prochaine aux faiblesses relevées. La superposition des éclairages relevait plus d'une question de confort (sentiments d'insécurité en pleine obscurité) que de la nécessité d'éclairage des devantures de commerces.

Les réponses aux questions de Mme Bandelier peuvent donc être les suivantes :

Non, le maintien de l'éclairage conventionnel durant les Fêtes n'est pas dû à la pression des commerçants.

Il n'a donc pas été demandé aux commerçants une quelconque participation financière en ce qui concerne l'éclairage.

Il n'y a pas eu de surplus de dépense énergétique. Les nouvelles guirlandes lumineuses, qui ont remplacé les anciennes traverses, ont permis de faire diminuer la consommation en électricité par rapport à la même période de l'année précédente.

Les deux types d'éclairage ont été maintenus afin d'offrir aux passants un environnement bien éclairé et d'éviter ainsi un sentiment d'insécurité.

*** Réponse intermédiaire à l'interpellation de Mme Joerchel concernant le bus scolaire de la Commune de Renens :**

Le 29 avril 2004, Mme Joerchel a interpellé la Municipalité au sujet des mesures de sécurité du bus scolaire. La question s'étant avérée complexe - touchant également le bus d'Ondallaz - une première analyse a été menée par la Municipalité. Le résultat de ce travail montre les points suivants :

- Le bus scolaire de Renens est conforme **pour le ramassage scolaire** selon l'autorisation délivrée.
- Pour les activités parascolaires, il entre dans la catégorie "transport de personnes" et doit correspondre aux normes minibus limousine ; l'analyse faite par la Municipalité jusqu'à ce jour **ne permet pas de garantir** que le bus soit conforme pour ce genre de transports.

- Au stade actuel de l'analyse et en connaissance des éléments mentionnés, la Municipalité **ne prend pas le risque** d'utiliser le bus à des fins d'activités extra-scolaires.
- La Municipalité **maintient l'interdiction** de transporter, avec le bus scolaire Mercedes, les enfants en dehors du périmètre de ramassage scolaire.

- Les transports **autorisés** sont donc les suivants :
 - Courses régulières entre bâtiments scolaires
 - Déplacements à la piscine de Chavannes-près-Renens
 - Déplacement à la patinoire de Malley

- Le bus d'Ondallaz est également soumis à une **interdiction de transporter** les enfants jusqu'à nouvel avis.

- Pour pallier à cet handicap et afin de ne pas préteriter le séjour des enfants, professeurs et moniteurs en camp de neige, le **recours à des transporteurs agréés** est financé par la Municipalité dans le cas où les conditions météorologiques ne permettent pas de skier à Ondallaz et environs.

La suite de l'analyse va porter sur les éléments suivants :

- **Pour le bus scolaire :**
 - Définition des besoins des écoles concernant les activités parascolaires (nombre de déplacements, pour quelles classes, pour quelles activités).
 - Pertinence de l'acquisition d'un nouveau bus pour le ramassage scolaire avant l'introduction des nouvelles normes européennes prévues en 2010.
 - Etude comparative de l'évaluation des coûts entre 2 options :
 - Achat d'un bus pour transport de personnes, y compris permis de conduire correspondant.
 - Location ponctuelle de transports agréés.

- **Pour le bus d'Ondallaz :**
 - Bilan des transports effectués par des transporteurs agréés depuis l'interdiction de l'utilisation du bus (financier, qualité, sécurité).
 - Définition des besoins en déplacements par bus de la part des camps de vacances et des écoles.

Délai : la Municipalité devrait être en mesure d'avoir les informations nécessaires à une prise de position pour la séance du conseil communal du 26 mai 2005.

Mme M. Huguenin, donne une information au sujet du transport des personnes à mobilité réduite, en tant que Municipale de la Sécurité sociale : :

Transport Handicap Vaud (THV) est bien connu dans la région lausannoise pour ses transports de personnes à mobilité réduite. Renens, comme d'autres communes, octroie des bons de transport, permettant à ceux qui en ont besoin de pouvoir bénéficier d'un certain nombre de courses au prix d'un billet des TL. Un nouveau partenaire va entrer en jeu, dans la région lausannoise, la compagnie Intertaxis.

Deux raisons à cela : la baisse des subsides de la Confédération à THV, qui a fait exploser les coûts de la prise en charge (et donc des subventions communales) et la constatation que toutes les personnes qui ne pouvaient utiliser les transports publics n'avaient pas forcément besoin d'un transporteur conçu pour des handicapés en fauteuil roulant.

A l'initiative du canton, les communes de la région lausannoise qui utilisent le système des bons de transport ont donc mis sur pied une collaboration avec les CMS ou Pro Infirmis, pour aiguiller les personnes concernées vers THV ou vers les taxis. Le principe du prix d'un billet TL (avec augmentation de Fr. 2.40 à 2.60) demeure, sur un rayon de 10km à partir du domicile, notion qui remplace celle des zones de validité des TL. Renens et d'autres communes de l'Ouest ont décidé, contrairement à Lausanne, de continuer à subventionner les courses dites médicales, différentes des courses loisirs, à 50% seulement par contre, en faisant donc participer les caisses-maladies pour leur part obligatoire.

Toute personne intéressée peut s'adresser à la Direction de la Sécurité sociale pour recevoir des informations complémentaires qui seront distribuées aux usagers THV de 2004 et envoyées pour information aux conseillers communaux.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications municipales.

Mme M. Bandelier (soc.) : Je remercie M. Golaz pour avoir pris la peine de me donner une réponse très détaillée. J'en suis satisfaite bien que je continue à penser, comme les gens qui m'ont contactée - parce qu'en fait, si j'ai pris la parole ce n'est pas simplement de mon chef - je continue donc à penser que l'esthétique péchait un peu. Merci.

Mme B. Joerchel Anhorn (soc.) : J'aimerais intervenir suite à la réponse que M. Golaz a donnée à ma question sur les bus scolaires.

Je remercie M. Golaz de sa réponse très complète. Le but de ma question, à l'époque, était la sécurité des enfants. De ce point de vue là, je suis satisfaite de la réponse. Le but de ma question n'était pas de limiter les activités extra-scolaires. C'est pour ça que je suis contente et soutiens le fait que M. Golaz et son service examinent les alternatives possibles pour que Renens puisse avoir un moyen de transport adapté pour ces activités-là.

J'attends le complément de réponse qui viendra au mois d'avril et vous en remercie.

M. J. Depallens (F.r.) : J'interviens tout de même sur l'interpellation déposée par six conseillers communaux lors du dernier Conseil communal concernant l'arrestation qui s'est mal passée de l'avis unanime, l'arrestation d'un citoyen de Renens.

Je suis pour le moins surpris du silence de Monsieur le municipal de la Sécurité Publique qui avait certainement des éléments de réponse le 27 janvier dernier déjà et qui s'était engagé à donner au moins une réponse brève pour ce Conseil communal, soit longtemps après les faits eux-mêmes. Des faits où étaient impliqués des fonctionnaires de police en service et après la parution d'un

important article dans le quotidien « 24 Heures » qui couvre abondamment la vie de notre commune depuis quelques mois.

Les faits se sont passés le 17 janvier 2005, « 24 Heures » en a parlé le 20 janvier, la commune de Renens a été dénoncée et fait l'objet d'une plainte pénale depuis la fin du mois de janvier également.

Depuis le début de cette pénible affaire, silence radio de M. Petter, municipal en charge de la Sécurité Publique sur notre commune. Le 27 janvier dernier, 6 conseillers communaux appartenant à plusieurs formations politiques ont déposé une interpellation et selon l'art. 53 de notre Règlement du Conseil communal, la Municipalité, je cite : « répond immédiatement ou en tout cas lors de la séance suivante », c'est-à-dire aujourd'hui.

Nous sommes une majorité dans ce Conseil à souhaiter que le règlement du Conseil communal soit appliqué, y compris par les municipaux, dont ne fait pas exception le responsable de la Sécurité Publique qui incarne en principe aux yeux des citoyens l'application de règlements nombreux et parfois complexes appliqués avec rigueur dans notre commune. Les quatre questions qui lui avaient été posées lui ont été soumises sans délais, par écrit dans un courrier spécial.

Il ne s'agit pas, je le répète, de s'immiscer dans la procédure pénale qui est en cours. Je profite néanmoins de l'occasion et de la prochaine réunion de la commission de gestion - au dicastère de la Sécurité Publique pour savoir si le règlement de Police 1984 est toujours en vigueur concernant l'appréhension et la conduite au poste de police.

Je rappelle quand même à toutes fins utiles, cela peut nous arriver à tous, en principe on conduit au poste de police des personnes qui sont en train de faire une infraction à la tranquillité publique sur la commune, qui n'ont pas de papiers en règle ou qui sont en procédure de flagrant délit. J'aimerais savoir dans quelle(s) condition(s) - de manière générale - les personnes passent d'un contrôle où ils ont tous des papiers en ordre à une appréhension ou une conduite pour le moins musclée au poste de police.

Ma préoccupation est la suivante : derrière cette motion, on parle beaucoup de police de proximité, tout le monde se gargarise de ce terme et là je suis quand même surpris - indépendamment des faits qui se sont déroulés et qui vont être éclaircis par la procédure pénale - de voir quelqu'un qui est un voisin de Renens, qui est interpellé à 600 mètres de son domicile, après une journée de travail, après un entraînement de sport, qui dispose d'un permis C depuis 1986, qui est père de famille, mécanicien apprécié de son patron. Être interpellé, menotté et conduit au poste de police de notre commune.

La tranquillité de Longemalle a plus été gênée, d'après l'avis de certains voisins, dont nous sommes les relais - nous parlerons des conseillers communaux -relais tout à l'heure - par l'arrivée massive de trois voitures de police en renfort d'Ecublens qui ont troublé pour le moins cette paisible fin de journée dans le quartier de Longemalle.

J'espère que tous les faits seront éclaircis soit lors de la commission de gestion, soit au moment de la procédure, mais j'avais insisté sur une procédure de réparation au cas où les choses avaient été trop loin de la part de la Commune. C'est clair qu'en reportant à fin avril la réponse de la Municipalité, on ne prend pas le chemin d'une réparation opportune en temps utile. Je vous remercie de votre attention.

M. P. Petter, conseiller municipal : Je ne suis pas habitué au silence radio, mais il est des circonstances qui se doivent d'être révélées en l'occurrence. Ma réponse est là, elle est prête M. Depallens, elle fait 3 pages. Je n'ai pas été autorisé par la Municipalité à en donner lecture puisqu'elle ne lui a pas convenu. Malgré ça les faits sont là, et ils sont têtus. Je regrette, mais je ne suis pas en droit de vous répondre. S'il s'était agi d'une question qui m'aurait été adressée directement et non d'une interpellation, j'aurais pu le faire. C'est technique, mais que voulez-vous c'est ainsi !

Quant à la problématique de cette arrestation, ce que vous citez est bien sûr « un son de cloche ». Je ne suis pas en droit de révéler les détails de cette affaire, l'autre « son de cloche ». Nous sommes dans un cadre judiciaire, je n'ai pas le droit ici en public d'en dire plus. Suite donc au « prochain numéro ».

Mme T. Maystre (AeC) : Je souhaite revenir sur la question du bus scolaires et de la recherche d'alternative à ce moyen de transport pour le déplacement des élèves, promise par M. le conseiller municipal Olivier Golaz.

Je souhaite en effet que l'on tienne compte de l'offre des transports en commun. A ce sujet, j'ai appris que les enfants se rendant à Ondallaz ne vont plus en train, mais en car. Ce changement de moyen de transport est d'ailleurs à l'origine d'une augmentation du prix des camps.

Si l'on peut comprendre l'aspect pratique de ce choix, il est lourd de conséquence. Cette façon de faire prive une petite ligne de chemin de fer d'un client important régulier.

Ces compagnies de chemin de fer de montagne constituent un véritable service public et une vraie alternative aux transports consommant du pétrole, bien dont la raréfaction est annoncée. Il convient de les soutenir. Il faut d'ailleurs souligner l'aspect éducatif que d'emprunter les transports publics avec des élèves.

Je demande donc que l'on fasse place à ce mode de transport dans la recherche d'alternative aux déplacements avec les bus scolaires".

M. O. Golaz, conseiller municipal : C'est vrai que nous avons choisi le transport en bus au détriment du train, mais ceci pas pour une raison de coût du billet de train, mais plutôt pour une question de sécurité. Il y a des déplacements, il y a la gare, il y a les changements à Vevey, etc... et cela crée un problème d'insécurité pour les enseignants et pour la Direction des Ecoles, surtout la Direction du secondaire. Mais je pense que cela fera partie de la réponse globale concernant les bus scolaires et cette réorganisation.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Au bas de la page 1 du communiqué de la Municipalité, je lis que nous allons tout mettre en œuvre pour obtenir le label « Cité de l'énergie » en 2005. Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que nous sommes déjà en ordre dans notre façon de gérer l'énergie (à part pour aller à Ondallaz) et qu'il ne reste plus qu'à remplir les bonnes paperasses pour décrocher le titre ? Ou bien est-ce que nous aurons à faire des changements dans notre politique énergétique, et lesquels ?

M. R. Bovier, conseiller municipal : Pour la première partie de la réponse que je peux vous donner concernant où en sommes-nous par rapport à la « Cité de l'énergie » : nous avons déjà rempli un questionnaire et c'était en 2003 et il nous a manqué une dizaine de points pour avoir le label de la « Cité de l'énergie ». La Municipalité a décidé de faire l'effort maintenant pour arriver à récolter les points qui nous manquent pour pouvoir acquérir ce label. On n'a pas d'énormes changements à faire, mais il faut vraiment que l'on fasse un effort pour grignoter les quelques points, afin d'avoir le label « Cité de l'énergie ».

M. J. -P. Leyvraz (F.r.) remercie la Municipalité et se réjouit d'en savoir plus par la suite.

M. J. -P. Leyvraz (F.r.) : En tant que président de groupe, j'ai reçu la réponse de la Municipalité aux pétitionnaires sur les nuisances sonores à la rue du Lac.

J'en remercie la Municipalité, mais nous aimerions bien que dans tous les cas de ce genre une copie soit également envoyée à la commission des pétitions. Cette commission aurait ainsi une vision de A à Z des affaires qu'elle a traitées.

Mme M. Huguenin, vice-présidente, prend note de cette demande et fera le nécessaire pour qu'une copie de ce courrier soit transmise aux membres de la commission des pétitions.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

5. Communications éventuelles de la Commission des Finances

Il n'y a pas de communications de la Commission des Finances.

6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

M. B. Saugy, président de la commission des affaires régionales et intercommunales présente le rapport de la commission :

Présent(e)s : *Mme et MM. les municipaux Marianne Huguenin, Michel Peretten, Pascal Peter, M. Jean-Daniel Leyvraz ainsi que Mmes Nicole Haas-Torriani, Rose-Marie Prêtre, MM. Jean-François Clément, Hubert Desboeufs, Pascal Ruschetta, et Bernard Saugy.*

Excusé(e)s : *Mme Danièle Ayer, MM. Roland Divorne et Alexandre Goedecke.*

M. Olivier Golaz a dû quitter la séance dans le délai d'une confusion de lieu.

- 1) La CARIC prend acte du fait que l'ordre du jour du 3.3.2005 ne comprend pas de préavis concernant les aspects intercommunaux.
- 2) Bilan de la présentation des aspects intercommunaux de l'activité de la Municipalité hors des préavis.

La CARIC remercie la Municipalité d'avoir présenté à 2 reprises la dimension intercommunale de projets en cours, dans ce cas le projet de police et l'aide médico-sociale de l'Ouest Lausannois. Cette pratique permet une précieuse information et offre une tribune interne et rapide au conseil pour garder à l'esprit la dimension intercommunale de plus en plus impérative dans la gestion communale, surtout en période de report des charges du Canton et de la Confédération. La CARIC, en accord avec la Municipalité, recommande la poursuite de cette pratique et fixe les prochains thèmes suivants :

- **Valorsa** : M. Perreten 19 Avril 2005
- **Gymnase et Ecoles** : M. Golaz 24 mai 2005, M. Ambresin 28 juin 2005

Mme Huguenin évoque la possibilité pour la prochaine législature de renforcer la CARIC par les membres des commissions intercommunales; par ailleurs la CARIC a proposé de réduire le nombre de structures intercommunales. Dans un premier temps, la CARIC demande au bureau du Conseil de mettre à jour la liste des commissions intercommunales et des délégués.

La CARIC signale à ses membres le débat du 2.3 sur le schéma directeur de l'Ouest et un membre annonce les travaux du Forum des conseillers communaux sur la renaissance d'une information régionale.

7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.

M. J.-P. Rouyet (F.r.) présente un compte rendu d'activités, destiné au Conseil Communal de Renens, de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis depuis sa création, le 2 juillet 2003 jusqu'à fin 2004 :

Pour ce premier rapport, il n'est pas inutile de rappeler le contexte et les buts de cette Association de communes.

Progressivement au début des années 2000, la Coopérative Taxi Services, composée à la fois de chauffeurs de taxis indépendants et d'employeurs de chauffeurs de taxis, n'a plus donné satisfaction à tous ses membres. Une nouvelle voie était nécessaire pour retrouver un équilibre. La Municipalité de Lausanne, alors détentrice du central d'appels des taxis de place, avait ouvert une sorte de concours pour trouver cette nouvelle voie. Deux projets, l'un de la société Intertaxis SA et l'autre de la Coopérative Taxi Services (qui ne souhaitait pas de changement de fonctionnement) lui avait été soumis. Le 16 mai 2002, la Municipalité de Lausanne portait son choix en faveur d'Intertaxis SA pour reprendre le central d'appel. A ses yeux, cette entreprise représentait le mieux les intérêts de tous les taxis (indépendants et compagnies). En conséquence, la Coopérative devait cesser sa mission à fin 2002. Il n'en fut rien. La Coopérative a

fait de la résistance, en essayant tout d'abord d'empêcher que ses membres indépendants n'adhèrent à Intertaxis, puis à fin 2002, en recourant contre la décision devant les juridictions civiles, obtenant l'effet suspensif.

Il en est résulté l'exploitation de deux centraux d'appel dès le 1^{er} janvier 2003. Cela s'est avéré être un échec total, tant pour les usagers des taxis que pour les chauffeurs. En effet, avec une flotte de 264 véhicules rattachés à deux et non plus un seul central d'appels, les temps d'attente pour obtenir un taxi ont considérablement augmenté. De fait, alors que certains taxis sont en attente en station, d'autres, trop sollicités, doivent refuser des courses. Des courses de prise en charge trop longues en durée et en distance sont constatées par le simple fait qu'avec deux centraux, ce n'est pas le taxi libre le plus proche du lieu d'appel qui est forcément requis. Cela se répercute sur le salaire des chauffeurs, qui ont baissé parfois d'un tiers, et sur les cotisations dues par les exploitants aux centraux d'appel, qui ont doublé, voire triplé.

Dès juillet 2003, dans cette situation préjudiciable à tout le monde, une tentative de négociation était initiée sous la houlette de Maître François Chaudet à la tête d'un comité de pilotage.

C'est dans ce contexte très litigieux, que l'Association de communes est fondée. Selon ses statuts, l'Association a pour but de mettre sur pied une réglementation du service des taxis sur le territoire des communes associées, d'appliquer cette réglementation et d'en contrôler le respect. Plus précisément, les tâches de l'Association sont :

- d'établir et d'appliquer la réglementation intercommunale sur le service des taxis, ainsi que les prescriptions d'application qui en découlent,
- de modifier et de tenir à jour cette réglementation dans toute la mesure utile,
- d'assurer la bonne marche du service des taxis sur le territoire des communes membres,
- et d'assumer toutes autres fonctions qui pourraient lui être assignées par les communes membres.

Mise en place de l'Association le 2 juillet 2003

Cette première séance a permis de mettre en place la nouvelle autorité. Rappelons que celle-ci réunit onze communes, soit Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Lausanne, Le Mont, Prilly, Pully et Renens. Elle est composée d'un conseil intercommunal, d'un comité de direction et d'une commission de gestion, auxquels s'ajoutent une commission administrative et un préposé intercommunal.

Pour cette législature, le conseil intercommunal est composé de 28 membres et présidé par M. Etienne Lasserre de Prilly. La délégation rénanaise est constituée de MM. Paul Mettraux, Pierre Larchevêque et Jean-Pierre Rouyet.

Le comité de direction de 5 membres, tous municipaux désignés par le conseil intercommunal, est présidé par Mme Doris Cohen-Dumani, notre représentant étant M. Pascal Peter.

La commission de gestion de 5 membres est chargée d'étudier les préavis, le budget et les comptes. C'est M. Paul Mettraux qui nous y représente actuellement.

Quant à la commission administrative, elle est formée de trois membres et de deux suppléants, désignés par le comité de direction. Son rôle est notamment d'octroyer les concessions d'exploitant, d'exercer la police des taxis et de préparer les décisions selon mandat donné par le comité de direction.

Après la mise en place de l'Association, le conseil intercommunal s'est réuni au rythme de deux séances par année : une séance automnale consacrée principalement au budget de l'année suivante et une séance printanière pour adopter les comptes de l'année précédente. Mis à part ce fonctionnement classique des associations intercommunales, ces séances ont permis d'obtenir des informations sur l'évolution des démarches juridiques précitées.

Séance du 11 décembre 2003

Cette séance a permis d'adopter le contrat de prestations fournies par la Commune de Lausanne en faveur de l'Association de communes, le budget du second semestre 2003 et surtout le budget de l'année 2004. Dans ce dernier, les charges se montent à Fr. 489'200.-, en grande partie le montant des prestations fournies par Lausanne, auquel s'ajoutent des frais liés à l'élaboration d'un nouveau règlement sur les taxis, l'aménagement et l'entretien des stations de taxis, et divers honoraires et rémunérations des organes de l'Association. Ces dépenses sont balancées par des revenus de Fr. 496'130.-, provenant des contributions des onze communes membres de l'Association (Fr. 234'000.-), des redevances d'utilisation du domaine public (Fr. 207'130.-) et des taxes diverses. Notons que la part payée par notre commune représente à peu près 8 % de la contribution totale des membres, le pourcentage étant calculé au prorata du nombre d'habitants comme le prévoit les statuts.

Quant à l'état de la situation sur la problématique des centraux de taxis A, on apprenait qu'après avoir été proche de trouver une solution d'entente, la Coopérative et Intertaxis SA créaient des difficultés. Et que dans ce contexte de fin 2003, le comité de pilotage prônait la mise sur pied d'une société à responsabilité limitée (Sàrl) pour gérer un central d'appel.

Séance du 25 mai 2004

Elle était essentiellement consacrée au rapport de gestion et aux comptes 2003 (en fait pour la période du 13 août au 31 décembre 2003). Le compte d'exploitation pour cette période accuse un déficit inattendu de plus de Fr. 70'000.- et une différence de reprise à amortir de plus de Fr. 135'000. Cela provient d'une anomalie, dont l'origine remonte à la création du service intercommunal des taxis en 1964. Les redevances et les émoluments perçus en fin d'année pour l'année à venir étaient comptabilisés dans l'année en cours, alors que ces recettes auraient dû figurer dans un compte transitoire. Dès lors l'Association se retrouve avec un montant de Fr. 206'525.80 à amortir. Il a été décidé de la faire sur cinq ans, en fonction des disponibilités financières.

Dans son rapport, la Commission de gestion relève à quel point la situation actuelle est insatisfaisante. Avec deux centraux d'appel, les coûts sont doublés et le service offert à la clientèle laisse à désirer. Elle propose, pour l'avenir, une solution allant dans le sens d'une mise au domaine public d'un central unique.

Quant aux développements juridiques sur la problématique des deux centraux en ce printemps 2004, Mme Cohen-Dumani relève que la Coopérative Taxi Services utilise tous les moyens pour faire s'éterniser la procédure. Elle rappelle qu'à fin 2002, le Tribunal administratif s'était déclaré incompétent dans cette affaire et que les Tribunaux civils avaient été saisis par la Coopérative. Mais le Tribunal cantonal a finalement dénié la compétence des tribunaux civils en février 2004. La décision d'attribuer le central unique des taxis de place à Intertaxis SA pourrait-elle donc maintenant entrer en force ? Non, car en mai 2004, la Coopérative a saisi le Tribunal administratif et ce dernier a accordé l'effet suspensif.

En fait, il y a deux procédures très imbriquées et compliquées, pleines de décisions et de recours : l'une porte sur le fond, c'est à dire sur la décision d'attribuer un seul central à Intertaxis SA et l'autre porte sur la forme, c'est à dire la question de savoir où recourir et quelle autorité judiciaire sera compétente pour trancher le litige. Allez y comprendre quelque chose !

Séance du 30 septembre 2004

Le budget 2005 présenté lors de cette séance est accepté. Il prévoit des charges pour Fr. 529'600.- et des revenus pour Fr. 538'030.-. La principale différence par rapport au budget 2004 provient de l'amortissement d'une première tranche de la différence de reprise et de la perte reportée dont il a été question plus haut. Il en découle une contribution extraordinaire des onze communes (cette année pour Fr. 40'900.-) qui se répétera jusqu'en 2009.

Au titre des nouvelles sur le plan juridique, on apprend qu'un Tribunal neutre a été créé, mais que l'on ne sait pas encore ce qu'il fait ! Il devrait se déterminer sur le problème de compétence, puis on retombera sur le problème de fond. Parallèlement des dispositions sont prises pour reprendre des négociations entre les parties. En attendant, l'on avance dans la rédaction du futur règlement intercommunal sur les taxis (RIT) de manière à être prêt à mettre en place la nouvelle solution, une fois l'imbroglio juridique dénoué.

Peut-être en saura-t-on plus lors de la prochaine séance du Conseil, prévue le 19 mai 2005.

8. Pétition des habitants de la place de la Gare 10, 10b, 10c Mme Simone Szenyan-Reymond, présidente-rapporteuse

Mme Simone Szenyan-Reymond (F.r.) présente le rapport de la commission permanente des pétitions : La commission permanente des pétitions s'est réunie le jeudi 10 février à 19 heures pour débattre de la pétition citée ci-dessus. C'est au buffet de la Gare situé près des lieux de celle-ci que nous nous sommes réunis.

Étaient présents les commissaires suivants : Mesdames Mireille Bandelier, Nicole Dupont, Loes Langeveld, Antoinette Schaffner, Elena Torriani et Messieurs Pierre Larchevêque, Jean-Daniel Roulier et de Simone Szenyan-Reymond présidente-rapporteuse. Madame Tinetta Maystre était excusée. Madame Doudin était absente.

Monsieur Yldis Niyazi, promoteur de la pétition, a participé à nos débats.

Pour mémoire : deux adolescentes s'étaient, fin 2002, fait violer dans une « tournante » dans le parc situé derrière la Brasserie de la Gare. Les habitants de ce quartier ne se sentant pas en sécurité, demandent à la Municipalité de doter l'endroit et ses environs d'un éclairage public, en particulier le chemin qui fait communiquer la Place de la Gare et l'Avenue de la Gare à Chavannes.

Les commissaires ont pu se rendre compte que ce trajet est un véritable coupe-gorge et ne s'y sont aventurés qu'avec précaution dans l'obscurité régnante, de traîtres nids de poules, des plaques de glace, voire des branchages tombés d'un arbre ne peuvent être perçus que par des yeux de lynx.

En outre ce secteur étant limité par un immeuble inhabité et une brasserie bruyante, les appels à l'aide d'une éventuelle victime d'acte délictueux n'ont aucune chance d'être entendus. Convaincu de visu de l'état désastreux de cet endroit autant que par les arguments des pétitionnaires, les commissaires relèvent néanmoins que :

- le cheminement incriminé est situé sur la commune de Chavannes,
- le cheminement est privé, objet d'une servitude.

Malgré ces éléments et tenu compte du fait qu'on ne peut pas reprocher à un piéton d'emprunter spontanément ce parcours pour raccourcir son trajet, les commissaires sont d'avis que nos autorités devraient pouvoir négocier une solution avec leurs collègues de Chavannes.

C'est donc à l'unanimité qu'ils proposent de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport.

Je tiens à remercier Madame Mireille Bandelier qui m'a secondé dans l'établissement de ce rapport.

Tous les commissaires ont signés.

M. le Président ouvre la discussion.

Soumise au vote, c'est à une très large majorité que cette pétition est transmise directement à la Municipalité pour étude et rapport.

9. Préavis No 50 :

Installation de pavillons scolaires provisoires sur les listes du Simplon et du Léman.

M. Eugène Roscigno, président-rapporteur.

M. E. Roscigno (soc.) présente le rapport de la commission d'étude : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis 50, s'est réunie le mardi 01 février au Centre Technique Communal (CTC) Elle était composée de Mesdames et Messieurs Arielle BONZON, Tinetta MAYSTRE, Jacques BERTHOUD, Jacques DEPALLENS, Hubert DESBOEUF, Jean-Marc DUPUIS, Christophe KOCHER, Raymond VINCENT, Christian WIDMER et Eugène ROSCIGNO, président-rapporteur.

En avant séance, la majorité des membres se sont rendus sur les sites pour mieux se rendre compte des lieux d'implantation des dits pavillons.

La Municipalité était représentée par Monsieur Olivier GOLAZ, Municipal, assisté de Messieurs TAUXE et ANGERETTI, Directeurs des établissements primaire et secondaire, pour les aspects

scolaires de ce préavis, de Monsieur Raymond BOVIER Municipal, qui lui était accompagné de Madame HEINIGER et de Monsieur TREBOUX, tous deux chefs de service et de Monsieur BOURGEOIS, technicien au service des bâtiments, pour les explications techniques, sans oublier Monsieur Jean-Jacques AMBRESIN, Municipal, qui lui était présent pour la partie financière de ce préavis. Toutes ces personnes nous ont fourni des explications complémentaires et répondu à nos diverses questions et je tiens au nom de la commission à les remercier.

Préambule, stratégie de recherche de solutions et programme des Travaux

Ces points ayant déjà été débattus dans notre conseil, lors du rapport sur la planification scolaire et dans les préavis 38 (Organisation d'un concours d'architecture pour l'agrandissement du groupe scolaire du Léman) et 42 (Crédit d'étude pour la rénovation du collège et de la salle de gymnastique de Florissant), la commission s'est donc penchée sur les autres aspects de ce préavis.

L'implantation des pavillons sur le site du Léman, ainsi que l'aménagement au collège des Pépinières, d'une salle de classe et de la salle polyvalente en local d'enseignement, n'a pas suscité de questions particulières.

L'un des commissaires s'inquiète de la transformation inattendue d'une salle polyvalente en salle de classe, mais on lui répond que cette nouvelle affectation serait provisoire et que ces locaux seraient aussi vite que possible, et à peu de frais, rendus à leur destination première.

Quant aux choix de l'implantation du pavillon provisoire au collège du Simplon, des questions ont été soulevées :

- Est-ce que d'autres solutions ont été examinées?
- Pourquoi n'ont-elles pas été retenues?

A nos interrogations, la Municipalité nous explique que lors des recherches de solution pour couvrir le secteur de recrutement du centre, qui s'étend entre les collèges des Pépinières et du Simplon, plusieurs possibilités ont été étudiées:

Une à l'avenue de la Savonnerie, l'autre au Parc Frehner et la troisième au collège du Simplon.

Les plans des deux premières variantes, non retenues, nous ont été présentés et si le choix s'est porté sur le site du Simplon, c'est pour éviter une unité scolaire isolée, jamais bon au niveau pédagogique, et l'obligation de créer des locaux annexes, salle des maîtres, ACT/ACM, etc..., qui auraient augmenté les coûts pour une construction temporaire.

Description des Travaux, Choix des pavillons préfabriqués

Nous relevons que le choix qui a été fait dans l'achat des modules préfabriqués, tient compte des remarques et de l'amendement de la commission qui avait étudié le préavis 37 (installation de pavillons sur le site Verdeaux-Pépinières), pour rappel: ce préavis avait été retiré par la municipalité, mais un amendement demandait l'achat de pavillons d'une qualité supérieure avec une isolation thermique et phonique renforcée.

Les modules préfabriqués proposés dans le préavis 37, étaient devisés à 280'000.—, ceux qui nous intéressent aujourd'hui valent 442'000.—. Sur ce point la commission estime que la municipalité a répondu avec satisfaction à la volonté des commissaires du préavis 37 et sûrement à celle du conseil, si nous avons pu, en son temps, nous prononcer sur cet amendement. Un commissaire relève toutefois que c'est le prix d'une villa, y compris les fondations et que le coût

d'une classe en "dur" d'environ 400'000.—Fr, alors que le provisoire que nous prévoyons reviendra à environ 200'000.—Fr. la classe.

Devis des Travaux et plan des investissements,

Nous sommes revenus sur le rapport de la commission des finances, concernant le plan des investissements, qui par 5 non et 2 abstentions n'a pas accepté les incidences financières de ce préavis. Ce projet ne se trouvant pas dans le plan des investissements 2004-2006 sous bâtiments scolaires section 503, Monsieur AMBRESIN nous a redonné l'explication qu'il avait déjà faite lors de notre dernière séance du conseil et que le nouveau plan des investissements ne comporte plus que 2'423'000.— au lieu des 5'965'000.— initialement prévus sous bâtiments scolaires pour l'année 2005. La Commission prend acte des explications données à ce sujet.

Mise à l'enquête publique, Calendrier des Travaux

La commission n'a rien à signaler sur ces points.

Revente ou déplacement

Lorsque les constructions définitives seront achevées, la vente pourrait être une solution financièrement intéressante pour notre commune, une rentrée d'argent est toujours bonne à prendre. Par contre, le déplacement des pavillons, du Léman aux Corbettes, aurait quant à lui, un coût supplémentaire, pas encore chiffré, mais nous permettrait de disposer de deux classes supplémentaires au Nord des voies, et de remplacer le pavillon des Corbettes qui fêtera cette année ses 40 ans, ceci est aussi une solution intéressante !

L'option, vente ou déplacement, sera décidée en temps voulu.

Participation cantonale

Depuis le passage à ETACOM, plus aucune subvention n'est accordée aux communes pour les constructions scolaires, par contre tous les moyens d'enseignement sont pris en charge par le canton à 100%, ce qui correspond à un montant entre 25'000.— Fr. et 30'000.— Fr qui viendront, lors du remboursement du canton, en diminution du poste 900 Mobilier des classes

Charges d'exploitation et Coût du capital

Nous tenons à relever que les charges de conciergerie inscrites, soit 20 heures par semaine, sont justifiées vu le nombre de locaux à entretenir, même si cela a soulevé des interrogations auprès de certains commissaires.

Conclusions

Au terme de ses débats, la commission est convaincue des besoins véritables et pressants en locaux scolaires sur la totalité de notre commune, et cela déjà, dès la rentrée 2005-2006. Toutefois, elle regrette malheureusement le manque de temps mis à disposition pour étudier et surtout réaliser les constructions de ces classes en "dur" nous obligeant, une fois de plus, à décider et à construire du provisoire dans l'urgence.

La commission fait les vœux suivants :

Que ces constructions provisoires soient vraiment du provisoire et couvrent ainsi les besoins à très court terme, dans l'attente de l'agrandissement du Léman, d'ici la rentrée 2008 et que la Municipalité transmette au conseil un rapport de faisabilité et de coût pour la création d'un étage supplémentaire au collège du Simplon, en remplacement des pavillons.

Ainsi, nous espérons avoir, dans un délai raisonnable, des constructions scolaires adaptées aux besoins des enfants de notre ville, mais aussi aux personnes qui y travaillent, les enseignants, les

concierges, etc.. Qu'ils aient un environnement dans le quel ils se sentent bien, car l'attrait de notre commune passe aussi par un environnement scolaire de qualité, avec des prestations qui représentent pour tous les usagers et la population une source de motivation.

Au terme de ces travaux la commission, avec ces quelques vœux, vous propose d'accepter par :
8 « oui », 2 « non », aucune abstention, les conclusions du préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Si on regarde les plans qu'on nous a fournis, les pavillons scolaires du Simplon amputent vraiment fortement le préau. Dommage qu'à l'époque de la construction du collège, l'amendement pour faire un étage de plus n'ait pas passé, car on aurait pu s'épargner ces pavillons.

D'où le malaise qui fait qu'une bonne partie du groupe Fourmi Rouge ne votera pas ce préavis tandis que les autres le feront sans enthousiasme, seulement parce qu'on est dans une situation d'urgence.

M. Olivier Golaz, conseiller municipal indique que la Municipalité accepte les vœux proposés par la commission d'étude du préavis.

M. le Président clôt la discussion et prie le président-rapporteur de donner lecture des conclusions municipales :

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis No 50 de la Municipalité du 17 janvier 2005,
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. AUTORISE la Municipalité

- a) À faire entreprendre les travaux d'installation de pavillons provisoires sur les sites du Simplon et du Léman, ainsi que l'aménagement des deux salles de classes aux Pépinières.
- b) À créer un poste de nettoyage avec un taux d'activité de 48%(20 heures hebdomadaires) pour l'entretien des locaux.

2. ACCORDE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de fr. 1'805'900.- TTC pour l'installation de pavillons provisoires sur les sites du Simplon et du Léman, ainsi que pour l'aménagement de deux salles de classe aux Pépinières.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil Communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section No 503-Bâtiments scolaires-Compte par nature No 5030- Bâtiments et construction (plus précisément 503.5060.134) et sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 lettre b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

M. le Président soumet les conclusions vote de l'Assemblée ; les conclusions sont acceptées à une large majorité, 3 votes « contre » et 13 « absentions »

10. Pour une démocratie participative de quartier à Renens - Conseillers communaux-relais. Communication.

M. le Président :

Préambule à la communication : en date du 03.10.2002, Madame la conseillère communale Tinetta Maystre et consorts ont déposé une motion sous le titre « pour une démocratie participative de quartier » les motionnaires précisaient leurs pensées en ajoutant en sous-titre « Renens Carrefour d'idées » annonce le slogan « si on allait à la pêche aux idées dans les quartiers ».

D'autre part, les motionnaires émettent le souhait d'une accentuation et d'une meilleure coordination des mesures déjà prises et d'autre part ils aimeraient mieux faire coller les projets aux besoins des habitants en les faisant mieux participer là où ils habitent. Depuis, beaucoup d'eau à couler ; je vais donc laisser la parole à Madame Tinetta Maystre qui vous en dira plus sur la situation de ce projet.

Mme T. Maystre (AeC) : Je remercie Monsieur le Président pour son introduction fort précise.

Au carrefour d'idées à Renens, place à celles de nos concitoyens !

Le groupe chargé de mettre en place le réseau de conseillers communaux relais, composé de Mesdames les conseillères communales Nicole Dupont, Danièle Pittet et la rapporteure, ainsi que Messieurs les conseillers communaux Roland Divorne, Jacques Studer, Ali Hemma-Devries, Daniel Rohrbach et Christian Widmer, ainsi que du secrétaire municipal Jean-Daniel Leyvraz, ont poursuivi leurs travaux. Je tiens ici à les remercier de leur travail et de leur enthousiasme mis dans ce projet.

Cette communication concerne autant les personnes qui nous suivent sur TVRL que les conseillers ici présents. En effet, la transparence sur nos travaux (par le biais de la publication des procès-verbaux, des préavis et autres communications sur le site), tout comme la possibilité de participation des citoyens seront accrues d'ici peu.

Dans le cadre de l'Agenda 21 rennais et suite à la motion « et si on allait à la pêche aux idées dans les quartiers ? » la mise en place imminente du réseau des conseillers communaux relais permettra aux citoyens d'exprimer et de faire parvenir directement aux élus des propositions dans des domaines d'intérêt public, comme la qualité de la vie urbaine, la vie de quartier, les nuisances, la sécurité, la culture, les sports etc. Le but étant de susciter un projet au service de la communauté.

« J'ai une idée », se dit le citoyen. Rien de plus simple ! Si sa proposition est soutenue par d'autres (deux personnes au moins), il consulte le site internet de la commune chez lui à la maison ou au greffe et trouvera la liste des conseillers et pourra faire parvenir son idée à l' élu de son choix. Ce dernier en fera part au conseil communal.

Le conseil communal in corpore composera le réseau des conseillers communaux relais. En effet, l'ensemble des conseiller communaux figureront sur la liste publiée sur le site internet de la ville de Renens. Pour la rendre complète et explicite, le groupe a prévu qu'y figure au minimum le nom, l'adresse postale et électronique, ainsi que l'affiliation partisane. Une photo ainsi que les coordonnées téléphoniques seront proposées également, sauf si à titre individuel un conseiller s'y oppose. Pour faciliter la recherche de l' élu, ces données seront disponibles regroupées par ordre alphabétique, par quartier ou par parti.

Pour l'aspect pratique, chaque conseiller communal recevra d'ici deux semaines une fiche signalétique, qui comprendra les informations personnelles que l'administration possède et qui paraîtront telle quelle sur le site, à moins qu'une correction de votre part s'impose. Le délai de réponse est fixé au 10 avril.

Afin de donner un cadre à cette nouvelle tâche de conseiller communal relais et dans l'optique de favoriser et de susciter un projet au service la communauté, nous avons prévu une charte en 4 points. Le conseiller communal relais doit s'engager à :

- garder à l'esprit la notion d'intérêt public
- se faire le porte-parole de la proposition au conseil communal, en tant que conseil communal relais et ne pas récupérer l'objet à son nom
- présenter la proposition en toute objectivité en la formulant de manière à ce qu'elle puisse déboucher sur une prise de décision
- suivre l'objet jusqu'à sa décision

Si tout se déroule bien, la mise en place définitive de ce projet se fera le 20 mai, sur le site, par le biais du Renens info, ainsi que par des affiches. Une action publique couronnera le tout.

Même si cela ne bouleversera probablement pas notre mandat, le défi est important. C'est là l'occasion d'offrir aux citoyens une opportunité supplémentaire de s'exprimer et une occasion d'améliorer la qualité de vie dans notre ville. Je vous souhaite plein succès dans cette démarche et vous remercie de votre intérêt.

M. le Président clôt la discussion étant donné que la parole n'est pas demandée.

11. Propositions individuelles et divers.

M. E. Roscigno présente la motion de M. Ch. Widmer suite au préavis No 50, étant donné que le rédacteur de la motion est excusé à la séance du Conseil communal - cette motion a été signée par tous les commissaires ayant participé à l'étude du préavis No 50 :

Au cours des discussions menées par les membres de la commission lors de l'étude du préavis 50, il a été très largement question des priorités, respectivement des urgences, à faire « disparaître » les pavillons dès lors que le texte du préavis mentionne :

« Il n'est pas inutile de préciser que si les pavillons proposés perdent leur utilité lorsque les constructions définitives seront sous toit, ils peuvent être revendus, déplacés ou encore utilisés à d'autres fins, leur durée de vie maximale étant d'une trentaine d'années.

Ainsi, il est prévu de conserver l'unité provisoire installée sur le site du Collège du Simplon jusqu'à la construction d'un second étage sur le collège actuel, si la réalisation s'avère possible.

Quant au pavillon prévu sur le site du Léman, il sera enlevé au moment de la mise à disposition du nouveau collège, soit à la rentrée 2008, si le projet évolue sans anicroche. Il pourrait ensuite être déplacé par exemple aux Corbettes, en lieu et place de la construction actuelle. Cette solution permettrait de disposer de deux classes supplémentaires au Nord des voies, le collège actuel n'en comprenant que deux ».

La conviction des membres de la commission, sur ce point, ne rejoint pas celle de la Municipalité. En effet, pour la commission, si la mise en place des deux groupes de pavillons n'est pas remise en cause, l'utilisation des pavillons du Collège du Simplon doit être la plus limitée dans le temps possible.

Pour aller dans ce sens, l'étude de faisabilité relative à la construction d'un second étage doit être menée dans les meilleurs délais (le représentant de la Municipalité a indiqué que, selon les premières estimations, les chances pour réaliser un tel agrandissement étaient très positives).

En cas de résultat favorable, un préavis est à soumettre au Conseil communal, sans tarder. Là encore, en cas d'acceptation de ce préavis par le Conseil communal, la mise à l'enquête doit être immédiate.

L'objectif final devrait être le démarrage des travaux de cette construction du second étage pour le début juillet 2006. Ainsi le déménagement de ces pavillons du Collège du Simplon en direction du chemin des Corbettes pourrait intervenir en été 2007 au plus tard.

Quant aux pavillons du Collège du Léman, comme le dit la Municipalité « *si le projet évolue sans anicroche* », il y aura lieu de s'en préoccuper une année plus tard... comme indiqué dans le préavis, en 2008.

Texte de la motion : *La Municipalité met tout en œuvre pour étudier la construction d'un second étage au Collège du Simplon et en cas d'avis favorable de réaliser cette construction dans les plus brefs délais, c'est-à-dire pour la rentrée 2007 déjà. Les pavillons libérés seront déplacés aux Corbettes pour être également utilisables pour la rentrée 2007.*

M. le Président soumet la motion au vote de l'assemblée : **c'est à une très large majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions que la motion est transmise à la Municipalité pour étude et rapport.**

M. J.-J. Aegerter (lib.) : En 2003 La Municipalité a convié la population renanaise à participer par quartier à des séances d'information concernant les zones dites 30 km/h. Cette dernière s'est déplacée en nombre avec un grand intérêt et a posé des questions pertinentes à ce sujet.

Par exemple le Ch des Pépinières, où les habitants ont insisté sur le fait que de restreindre au début la largeur du chemin serait une mauvaise idée et de surcroît dangereux compte tenu du trafic entrant et sortant. De plus, de fréquents parcages sauvages devant le kiosque ainsi que la sortie des élèves du collège de Verdeaux, perturbent cette entrée. La réponse donnée a été la suivante : De toute façon et ceci avant les travaux, une nouvelle entrevue sera organisée et que bien entendu, les remarques seront prises en considération.

Le présent est tout autre, en effet, un trottoir à bordure saillant et vif, d'une longueur d'environ 3 m a été rapidement construit avec un bac en béton à son extrémité, ce qui rend actuellement difficile le croisement des véhicules sortant ou entrant dans le chemin.

D'autre part, les élèves ou piétons n'empruntent pas cette nouvelle construction inutile, munie d'aucune signalisation.

Je trouve personnellement lamentable de convoquer et déplacer sur leur temps libre les gens du quartier, qui ont du reste répondu massivement présent et participé au débat, mais qui à l'heure actuelle se sentent floués par les responsables de ces zones 30 km/h.

M. R. Bovier, conseiller municipal : Ce que je peux dire, c'est que nous n'avons pas mis en place une zone résidentielle comme nous en avons discuté en automne 2003, mais que nous avons fait rapidement une entrée de zone.

Une réponse plus détaillée sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Mme M. Romano (soc.) : C'est avec étonnement que j'ai découvert qu'une agence immobilière de Renens propose la pré-commercialisation pour l'été 2006 d'appartements en PPE sis sur la parcelle sur laquelle se situent actuellement les jardins familiaux des Biondes. Le Projet prévoit la construction de cinq petits immeubles pour un total de 16 appartements de 3,5 à 5,5 pièces. S'agissant d'un terrain communal, j'adresse les questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-elle au courant de ce projet ?
2. Le terrain a-t-il été vendu, cédé ou échangé, sans que le Conseil Communal en soit informé ? A priori un préavis devrait nous être soumis dans l'un ou l'autre de ces cas ?
3. Si le terrain n'est pas vendu, cédé ou échangé, comment expliquer qu'une agence immobilière puisse donc anticiper une future décision de notre conseil ?

4. De plus, la parcelle en question est-elle constructible ? n'est-elle pas sise sur un alignement cantonal qui devrait disparaître une fois notre plan général d'affectation accepté ? L'acceptation de ce dernier aussi bien par le canton que par notre conseil semble d'ailleurs avoir été mise en suspens pour quelques temps.
5. Compte tenu du fait que les jardins familiaux sont pour nombre de personnes qui les entretiennent, un loisir non négligeable aussi bien créatif que nourricier et que leur maintien n'est plus à remettre en question, quelle solution de rechange la Municipalité pense-t-elle adopter dans le cas où le terrain en question serait constructible ?

Je remercie la Municipalité des réponses qu'elle pourra apporter.

M. R. Bovier, conseiller municipal : Je peux vous dire que nous sommes aussi surpris que Madame M. Romano. Mon collègue, M. M. Perreten m'a même apporté un journal qu'il a eu à « Habitat & Jardins » où on voit effectivement une photo et nous sommes également surpris qu'il y ait déjà de la promotion pour ces immeubles.

- ✓ Question No 1 : La Municipalité est-elle au courant de ce projet ?

Réponse : du projet, la réponse est oui, parce qu'on a déjà vu des architectes.

- ✓ Question No 2 : Le terrain a-t-il été vendu, cédé ou échangé, sans que le Conseil Communal en soit informé ? A priori un préavis devrait nous être soumis dans l'un ou l'autre de ces cas ?

Réponse : Pour le moment, la Municipalité a fait une promesse d'échange de terrain et on en est seulement à la promesse, alors évidemment que nous allons passer avec un préavis auprès du Conseil communal lorsque nous passeront - si nous passons - à l'échange des terrains.

- ✓ Question No 4 : De plus, la parcelle en question est-elle constructible ?

Réponse : Sur la constructibilité, je ne peux pas vous donner les réponses maintenant, je vous les donnerai la prochaine fois.

Mme M. Bandelier (soc.) : Pour ceux qui l'ignorerait encore - mais, comme je le clame haut et fort, ils doivent être rare ! - je suis d'origine jurassienne. Je tiens donc à parler de mon canton et féliciter la Commune de Delémont.

En effet, la Commune de Delémont a nommé à la tête de son Conseil de Ville, c'est-à-dire l'équivalent de notre Conseil communal, un étranger. C'est une première en Suisse !

J'appelle donc à la participation de tous les étrangers de notre commune, à tout le moins pour qu'ils ne se gênent pas de se porter candidat, sur nos listes électorales. Peut-être un jour pourront-ils accéder au perchoir ! Merci.

Mme K. Clerc Ulloa (F.r.) : Un comité de défense de notre petite, mais nécessaire poste du Village, s'est formé ce printemps.

Soucieux de préserver cet office par une diminution stratégique des horaires d'ouverture, ce comité composé d'une vingtaine de personnes a décidé d'écrire à la direction de la Poste. Une lettre pétition dotée de près de 300 signatures a été envoyée à la direction de la poste en novembre 2004.

Dans ce courrier, nous nous sommes inquiétés des changements d'horaire, nous avons demandé que soit installé à nouveau, un distributeur de timbres et nous avons insisté sur la nécessité de maintenir un service de proximité, pour les nombreux usagers de cette région de la ville, parmi lesquels (elles) se trouvent plusieurs personnes à mobilité réduite.

➤ *Lecture d'un courrier daté du 11 janvier 2005 adressé au Comité de défense de la Poste de Renens Village (copie du courrier annexée au PV)*

La population peut se sentir soulagée pour l'instant, quant à l'avenir porche de cet office postal. Cependant, la Poste montre une interprétation très commerciale de la fréquentation de ses offices. Celle-ci ne correspond pas toujours aux besoins de la population.

Au vu de ce qui précède, nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles mesures. Le comité reste vigilant, prêts à réagir en cas d'une nouvelle dégradation de ce service.

Mme M. Huguenin, vice-présidente : Je voudrais réagir au nom de la Municipalité. Merci à Madame Clerc Ulloa de son information et merci au Comité qui se préoccupe de la poste de Renens Village de s'investir pour le maintien de cette poste.

La Municipalité avait il y a quelques années - quand la survie était en question - aussi eu des contacts avec la Poste à ce sujet-là.

Votre action est intéressante et moi je vous proposerai de nous envoyer, pour information, votre correspondance.

M. R. Vincent tient à remercier vivement la Voirie de Renens suite aux demandes émises lors du dernier Conseil communal.

M. le Président clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée.

Il remercie l'assemblée pour le travail accompli et lui souhaite une bonne rentrée.
La prochaine séance du Conseil communal est agendée au jeudi 21 avril 2005.

La séance est levée à 21h48

Le Président :

R. Divorne

La Secrétaire :

R. Joliat